

**POTASSIUM (CASEINATE DE)  
(Oeno 35/2000)****1. OBJET, ORIGINE ET DOMAINE D'APPLICATION**

Le caséinate de potassium est obtenu à partir de lait écrémé, frais et/ou pasteurisé, par coagulation acide de la caséine (voir cette monographie), neutralisation par de l'hydroxyde de potassium et séchage par atomisation. Il est utilisé pour le collage des vins.

**2. ETIQUETAGE**

L'étiquette doit mentionner la pureté et les conditions de sécurité et de conservation.

**3. CARACTERES**

Le caséinate de potassium se présente sous forme d'une poudre blanche légèrement jaunâtre avec une odeur typique due aux protéines du lait mais sans saveur ni odeur anormale. Dans l'eau, il donne une solution colloïdale.

**4. ESSAIS****4.1 pH**

En solution dans l'eau à raison de 5 g de caséinate pour 100 ml d'eau, le pH doit être de  $7,0 \pm 0,5$ .

**4.2 Perte à la dessiccation**

Déterminée jusqu'à poids constant sur une prise d'essai voisine de 2 g, la perte de poids à 100-105°C ne doit pas être supérieure à 6 p. 100.

**Toutes les limites fixées ci-après sont rapportées au produit sec.**

**4.3 Cendres**

Incinérer sans dépasser 550°C, le résidu de la détermination de la perte à la dessiccation, le poids de cendres ne doit pas être supérieur à 6 p. 100.

**4.4 Préparation de la solution pour essais**

Après pesée, dissoudre les cendres dans 2 ml d'acide chlorhydrique concentré (R) et 10 ml d'eau. Chauffer pour activer la dissolution et compléter à 50 ml avec de l'eau.

**4.5 Potassium**

Sur la solution préparée pour essais (4.4), doser le potassium par photométrie de flamme (teneur en potassium non supérieure à 2 p. 100).

**4.6 Fer**

Sur la solution préparée pour essais (4.4), doser le fer par spectrophotométrie d'absorption atomique (Teneur en fer inférieure à 200 mg/kg).

**4.7 Plomb**

Sur la solution préparée pour essais (4.4), effectuer le dosage du plomb selon la méthode décrite au Recueil. (Teneur en plomb inférieure à 5 mg/kg).

**4.8 Mercure**

Sur la solution préparée pour essais (4.4), doser le mercure selon la méthode décrite en annexe. (Teneur inférieure à 1 mg/kg).

**4.9 Arsenic**

Sur la solution préparée pour essais (4.4), doser l'arsenic selon la méthode décrite en annexe. (Teneur inférieure à 3 mg/kg).

**4.10 Azote total**

Introduire environ 0,20 g de caséinate de potassium exactement pesé dans un matras de minéralisation avec 15 ml d'acide sulfurique concentré (R), 2 g de catalyseur de minéralisation (R) et poursuivre l'opération selon la méthode décrite en annexe. La teneur en azote total ne doit pas être inférieure à 13 p. 100.

**4.11 Matière Grasse**

La teneur en matière grasse mesurée selon la méthode décrite en annexe, ne devra pas dépasser 2 p. 100 en poids.

**5. CONSERVATION**

Le caséinate de potassium doit être conservé en récipients étanches, par exemple conditionné en sacs de papier doublés de polyéthylène, à une température comprise entre 5 et 20°C et avec une humidité relative inférieure à 65 p. 100. La durée de conservation du caséinate de potassium est de 24 mois.